

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 9 avril 2015



L'an deux mil quinze, le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux avril s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quinze

Nombre de conseillers présents : treize

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Monique DELABARE, Mme Catherine TRANOUEZ, Melle Pauline GRESSENT, Mr Patrice FOURÉ, Mr Yves LETELLIER, Mr Daniel PELFRESNE, Mr Jean BALLUE, Mr Bruno LAPIERRE, Mr David SAVOYE et Mr Alain BEAUFILS.

Étaient absentes excusées : Mme Danielle MISSIR et Mme Katia ANDRIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Catherine TRANOUEZ a été élue secrétaire.

• COMPTE ADMINISTRATIF 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal, délibérant sous la présidence de Mr Daniel PELFRESNE, sur le compte administratif 2014 dressé par Monsieur Daniel GRESSENT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- en section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 426 965,11 euros et les recettes s'élèvent à 392 815,59 euros d'où un déficit d'investissement de 34 149,52 euros.
- en section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 512 400,18 euros et les recettes s'élèvent à 615 345,97 euros d'où un excédent de fonctionnement de 102 945,79 euros.

L'excédent global pour l'année 2014 s'élève donc à 68 796,27 euros.

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement d'entrée et sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

• COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2014, dressé par Monsieur VRAND, Receveur-Percepteur à la Trésorerie de Barentin. Celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2014. Après délibération, il est approuvé à l'unanimité des Membres présents du Conseil Municipal.

• AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2014 de la façon suivante :

- la somme de 34 149,52 euros est affectée en investissement au compte 001 (déficit d'investissement reporté),
- la somme de 34 149,52 euros est affectée en investissement au compte 1068 (excédent capitalisé),
- la somme de 68 796,27 euros est affectée en fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

• VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de n'appliquer aucune augmentation aux taux des quatre taxes.

Pour 2015, les taux appliqués et les produits assurés seront donc les suivants :

	<u>Taux</u>	<u>Produit assuré</u>
Taxe d'habitation	23,16 %	72 885 euros
Foncier bâti	40,82 %	108 132 euros
Foncier non bâti	81,30 %	30 488 euros
Cotisation Foncière des Entreprises	24,03 %	12 928 euros
Soit un produit fiscal attendu de		224 433 euros

• VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2015

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'année 2015, les subventions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale	7 500,00 €
Association « Les Genêts »	390,00 €
Union Sportive - subvention exceptionnelle	850,00 €
Moto-Club de l'Austreberthe	900,00 €
Sporting Club	1 200,00 €
Club-Ecole ADEMIR-MICROTEL	310,00 €
Cheveux d'Argent	650,00 €
Club de Gym de la Vallée de l'Austreberthe	230,00 €
A.C.P.G.-C.A.T.M.	230,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Association des Sinistrés des Inondations de la Vallée de l'Austreberthe	30,00 €
L'atelier de Zaza	1 216,00 €
Divers	444,00 €

Soit un total de 14 000 euros.

• TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2015

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de rénover la toiture de l'école pour un montant TTC de 28 122,18 € et que des aides financières ont été sollicitées.

Mr le Maire rappelle au Conseil que le tracteur communal a été complètement détruit par le feu courant mars. Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité d'acheter un tracteur John Deere auprès des Établissements Ducastel pour un montant hors taxes de 17 501 euros (21 001,20 TTC) sous réserve de l'acceptation du taux à 0% et autorise Mr le Maire à solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire. Mr le Maire est autorisé à signer tout acte se rapportant au sinistre et à l'acquisition du nouveau tracteur.

• BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil le Budget Primitif 2015 résumé comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Charges à caractère général	121 633,00
Charges de personnel	273 000,00
Reversements sur recettes	7 498,00
Dépenses imprévues	1 943,82
Virement à la section d'investissement	38 500,00
Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)	7 384,45
Charges de gestion courante	157 500,00
Charges financières	28 300,00
Charges exceptionnelles	1 000,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	636 759,27

<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Excédent reporté	68 796,27
Atténuation de charges	35 000,00
Produits de gestion courante	28 600,00
Impôts et taxes	245 634,00
Dotations, subventions et participations	230 729,00
Autres produits de gestion courante	23 000,00
Produits exceptionnels	5 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	636 759,27

<u>Dépenses d'investissement</u>	
Déficit d'investissement reporté	34 149,52
Opérations d'ordre	438 679,17
Dépenses imprévues	553,45
Taxe Locale d'Équipement	201,00
Emprunts et dettes assimilées	61 260,00
Subventions d'investissement versées	18 270,00
Immobilisations corporelles	24 000,00
Immobilisations en cours	31 000,00
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2013	608 113,14

<u>Recettes d'investissement</u>	
Virement de la section de fonctionnement	38 500,00
Produits des cessions	40 000,00
Opérations d'ordre	438 679,17
Dotations, fonds divers et réserves	44 349,52
Subventions d'investissement	18 800,00
Emprunts	20 400,00
Amortissement subventions d'équipements versées	7 384,45
RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2013	608 113,14

Le Conseil vote à l'unanimité ce Budget Primitif 2015.

• AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

A l'unanimité, le Conseil décide d'amortir les investissements réalisés au chapitre 204 sur 15 ans selon le tableau joint et d'utiliser le compte 1068 pour un montant de 24 282,38 € en vue du rattrapage des amortissements sur les années précédentes.

**• MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« CAUX AUSTREBERTHE »**

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE RELATIVE AU PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est un document de planification et de programmation défini par le décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006 dont l'objet est :

- mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité d'un territoire,
- définir les priorités d'action à réaliser en concertation avec l'ensemble des acteurs et des usagers de la voirie et des espaces publics,
- mettre en place une programmation et un suivi des actions.

Les statuts de la Communauté de Communes ne prévoyant pas cette compétence, une extension s'impose, le transfert sera officialisé par le Préfet, qui ne peut qu'entériner cette décision :

Ajout au paragraphe A de l'article 5 rédigé ainsi :

A - Aménagement de l'espace

- Élaboration d'un S.C.O.T. (schéma de cohérence territoriale)
- Étude, définition et mise en œuvre d'une charte de territoire (Pays) et des actions qui en découlent
- L'assistance technique aux communes pour mener toute étude en vue de la réalisation d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Création d'un service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol à la disposition des communes
- Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2015, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Caux Austreberthe afin d'intégrer la compétence relative à l'élaboration du plan de mise en accessible de la voirie et des espaces publics (PAVE).

• INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- CHASSE AUX OEUFS

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement et à la réussite de la chasse aux œufs.

- CONSTRUCTIONS

Mr le Maire informe les conseillers que le Groupe Immobilier Bertin souhaite leur présenter un projet de construction à « La Gaillarde ».

- CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI « ESPACES VERTS »

Après discussion, le Conseil sollicite le renouvellement du Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi actuellement en cours, à compter du 12 mai 2015 et pour une durée d'un an avec un horaire hebdomadaire de 30 heures. Mr le Maire est autorisé à procéder aux formalités nécessaires.

Les crédits nécessaires figurent au chapitre 12 du BP 2015.

- QUESTION DIVERSE

- Mme Monique Delabare demande des nouvelles du commerce. Mr le Maire explique qu'il a été contacté par une association et qu'un débat social a été ouvert. Il y a également de nouveaux candidats intéressés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 22 heures 10.